

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 5 juin 2014 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- |                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Daniel Dumontier   |
| - Mario Dufour       | - Chantale Pelletier |
| - David Dumont       |                      |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### **Résolution #319-2014 :Ordre du jour:**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

### **ORDRE DU JOUR** **ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2014**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1<sup>er</sup> mai 2014
3. Visite de Monsieur Eric Tanguay, Sûreté du Québec
4. Rapport du directeur du service des loisirs
  - a) Activité pour les gens du 3<sup>e</sup> âge (Théâtre St-Denis)
  - b) Fête Nationale
5. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
  - a) Réserve pompiers pinces (1,048\$)
  - b) Échange de prêt de matériel SSI Napierville/St-Cyprien et SSI Saint-Jacques
  - c) Démission du pompiers Benoit Mailloux
6. Correspondance
7. Rapport du responsable de l'urbanisme
  - a) Adoption du règlement numéro 289-90
  - b) PIIA Guillaume Giroux
  - c) Comité consultatif d'urbanisme : Démission
  - d) Comité consultatif d'urbanisme : Nomination
8. Rapport du directeur des travaux publics
9. Comptes à payer
10. Comptes à payer:
  - a) Programme TECQ (2010-2013) (6,594.99\$)
  - b) Lettrage solution 2002 (pompiers) (965.81\$)
  - c) Ville de Laprairie (pompiers) (1,034.78\$)
  - d) Copicom (1,209.45\$)
  - e) SRS Plus (Loisirs) (1,212.07\$)
  - f) Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (pompiers) (1,243.47\$)
  - g) Solutions alternatives environnement (1,345.21\$)
  - h) R2M Imagem (Loisirs) (1,458.98\$)
  - i) Lecorre avocats (pompiers) (1,124.39\$)
  - j) Claude Joyal inc. (Loisirs) (1,075.84\$)
  - k) Fertibec inc. (Loisirs) (1,671.88\$)
  - l) Le Buffet du Chef (Loisirs/pompiers) (19,541.15\$)
  - m) Amusements Boreal (Loisirs) (1,682.95\$)
  - n) Solutio Solu-NET inc. (2,414.48\$)

- o) Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (Loisirs) (2,041.72\$)
  - p) Givesco (2,087.85\$)
  - q) Emco Corporation (2,345.49\$)
  - r) Télé-Page (pompiers) (2,629.94\$)
  - s) Val Mar eau de gamme (Loisirs) (2,874.15\$)
  - t) Carrière Bernier (9,150.52\$)
  - u) Inter Clôtures Structura (4,096.96\$)
  - v) Le Vélo vert inc. (4,599\$)
  - w) Marché Métro Corriveau (pompiers) (4,793.28\$)
  - x) National Vaccum (Disnet) (5,691.26\$)
  - y) MRC des Jardins-de-Napierville (7,331.50)
  - z) Lefavre, Labrèche, Gagné, comptables (13,475.08\$)
  - aa) Excavation R. Fortier & Fils inc. (11,079.22\$)
  - bb) Marie-France Leblanc (Loisirs) (1395.00\$)
  - cc) Aménagement Bernier (5,744.92\$)
  - dd) DeveloTech (2,437.49\$)
  - ee) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (1,437.64\$)
  - ff) Aqua Data (2,469.09\$)
  - gg) Les Deux Rives (5,661.68\$)
11. Travaux publics :
    - a) Soumission : Pavage rue Patenaude
    - b) Nettoyage des fossés de drainage de la voie ferrée
    - c) Fauchage des terrains : tarification
    - d) Offre de services professionnels : Plan directeur du réseau d'égout sanitaire
    - e) Lignage des rues, piste cyclable et stationnement centre communautaire
  12. Demande de subvention : Amélioration du réseau routier municipal
  13. Offres d'achat :
    - a) Madame Madeleine Bouchard Grégoire
    - b) Madame Marie-Josée Deneault
  14. Nomination vérificateur pour 2014
  15. Collecte : Barrage routier Fondation en cœur (Truck n' Roll en coeur)
  16. Brigadier et brigadier scolaire adjoint : contrat
  17. Demande de subvention : Fonds AgriEsprit de FAC (immobilisations)
  18. OMH- Approbation des états financiers 2013 et paiement de la quote-part 2013-2014
  19. Saint-Vincent-de-Paul (fourniture biens et services)
  20. Compensation : Centre Sportif Régional Louis-Cyr (loyer) (12,866.29\$)
  21. Avis de motion (règlement concernant les chats)
  22. Adoption du règlement #261-4 (règlement concernant les chiens)
  23. Adoption du règlement #268-7 (enlèvement déchets solides)
  24. Congrès FQM
  25. Varia :
  26. Public: Période de questions
  27. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**Résolution #320-2014 : Procès-verbal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mai 2014.

ADOPTÉE

Présentation du Lieutenant Eric Tanguay sur l'intimidation des élus, fonctionnaires et employés municipaux.

**Rapport du directeur du service des Loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mai 2014.

**Résolution #321-2014 : Activités personnes 3<sup>e</sup> Âge (Théâtre St-Denis)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 4,500\$ pour une sortie au Théâtre St-Denis pour les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui aura lieu le 10 juillet 2014.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #322-2014 : Fête Nationale**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 15,000\$ pour l'organisation de la journée de la Fête Nationale soit le repas, la location de toilettes portatives, le pavoisement et articles promotionnels, les chandails, trophées et médailles remis dans le cadre de la compétition amicale d'homme fort, les feux d'artifices ainsi que l'animation, son et éclairage.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Rapport du directeur du Service de sécurité incendie**

Monsieur Mario Deragon fait son rapport pour le mois de mai 2014.

**Résolution #323-2014 : Transfert de revenus de SAAQ (pinces de désincarcération) – réserve**

CONSIDÉRANT QUE le montant de revenus reçus de la SAAQ pour 2 sorties les 18 et 26 novembre 2013 pour les pinces de désincarcération a été déposé dans le compte de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de transférer le montant de 524.00\$ représentant la partie de la Municipalité de Napierville des revenus de pinces de désincarcération dans la réserve pompiers.

ADOPTÉE

**Résolution #324-2014 : Échange de prêt de matériel : SSI Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville et SSI Saint-Jacques-le-Mineur**

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendie de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville prête au Service de Sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur une caméra thermique d'une valeur de 10,000\$,

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendies de Saint-Jacques-le-Mineur prête à son tour au Service de Sécurité incendie de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville une pompe portative d'une valeur de 9,000\$, un ventilateur à pression positive d'une valeur de 3500\$ ainsi que 2 lumières oscillantes d'une valeur de 300\$.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser le Directeur de Service de Sécurité incendies à prêter la caméra thermique au Service de Sécurité incendies de Saint-Jacques-le-Mineur en échange des équipements ci-dessus mentionnés et ce tant qu'il en jugera nécessaire.

Il est également résolu qu'en cas de bris ou de perte du ou des biens prêtés la valeur de ces équipements devra être compensée au Service de Sécurité incendie touché.

Il est également résolu que la présente résolution soit entérinée par les Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et de Saint-Jacques-le-Mineur.

ADOPTÉE

**Résolution #325-2014 : Service de Sécurité incendies : Démission du pompier Benoit Mailloux**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Benoit Mailloux à titre de pompier du service de Sécurité Incendie de Napierville/St-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Correspondance**

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Correspondance d'**ICO** Technologies concernant le logiciel Conseil sans papier.

Correspondance de **GIAM** concernant une refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme.

Correspondance de la **Fédération québécoise des municipalités** concernant une invitation à M. Couillard à plaider en faveur des régions du Québec, une autre concernant l'assemblée générale annuelle, une autre concernant la forte participation des membres de la Montérégie au rendez-vous du président, une autre concernant le régime avantageux de l'assurance collective pour les employés municipaux, une autre concernant la proposition des mesures structurantes pour développer les régions lors de la rencontre avec le ministre des Finances du Québec, une autre concernant les infrastructures municipales, une autre concernant le discours inaugural du chef de l'État québécois, une autre concernant la mise en candidature pour les prix Jean-Marie-Moreau et le Leadership municipal, une autre concernant le discours inaugural, magazine Quorum du mois de juin, une autre concernant les attentes du milieu municipal par rapport au budget du Québec, une autre concernant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures, une autre concernant la réduction de services d'Orléans Express.

Correspondance du **Prix du premier ministre pour le bénévolat** concernant la soumission de noms de candidats dans le but de rendre hommage aux bénévoles du Canada.

Correspondance de **M. Robert Le Royer** relativement à l'attention qu'il faut porter aux faux billets de banque.

Correspondance de **Service Canada** concernant un programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Communiqué de **l'Union des municipalités du Québec** concernant les régimes de retraite dans les municipalités, une autre concernant l'alliance municipale pour l'avenir du chemin de fer et du train passager, une autre concernant la rencontre avec le ministre des Affaires municipales, une autre concernant leurs 93<sup>e</sup> assises, une autre concernant le comité exécutif, une autre concernant le décès de Marcel Côté, une autre concernant le projet de loi sur la charte des municipalités, une autre concernant la réforme fiscale et financière, une autre concernant les assises de l'UMQ 2014, une autre concernant un rendez-vous historique, une autre concernant un premier bilan de la sécurité du transport ferroviaire, une autre concernant le caucus des grandes villes de l'UMQ réclamant l'adoption de la Charte des municipalité, une autre concernant le budget provincial.

Correspondance de **Culture pour tous** concernant l'organisation des Journées de la culture.

Correspondance de **Montérégie Qualité** concernant l'affichage de nos offres d'emploi.

Correspondance du **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire** concernant la mise en ligne de leur nouvelle application Territoires sur leur site Internet, une autre concernant l'approbation du règlement 411-1.

Correspondance de **Projection GP Conseils** concernant des formations et des conférences.

Correspondance de **Madame Anne Minh-Thu Quach** concernant la rencontre avec les fonctionnaires d'Industrie Canada et les questions qu'elle a pu leur poser, une autre concernant l'ouverture du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, une autre concernant le Programme d'Initiative d'investissement local, une autre concernant des subventions pour le fonds AgriEsprit.

Correspondance de **Réseau Biblio de la Montérégie** concernant l'aide au prêt numérique supporté par une vidéo, une autre concernant l'initiation à l'utilisation des ressources et des livres numériques de la bibliothèque municipale, une autre concernant le nouveau programme de dons pour appuyer le développement des collections jeunesse des bibliothèques rurales québécoises, une autre concernant l'horaire d'été 2014.

Communiqué de la **Mutuelle des municipalités du Québec** concernant les nominations au sein du conseil de la MMQ, une autre concernant le rapport annuel 2013, une autre concernant le vol de fils de cuivre dans les lampadaires.

Lettre de **Monsieur Denis Beaudin** concernant la rue St-Henri.

Rapport du mois de mars et avril du **Refuge A.M.R.**

Correspondance de **l'Agence canadienne d'inspection des aliments** concernant le protocole de l'agrile du frêne 2014.

Correspondance du **Centre Anti Parasitaire du Québec** concernant l'offre de formation pour la sensibilisation aux parasites communs et rongeurs.

Communiqué de **l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie** concernant la maladie de Lyme.

Correspondance de **Monsieur Stéphane Billette** concernant l'octroi d'un don de 350 \$ pour le Service des incendies.

Extraits du **Conseil municipal de St-Cyprien-de-Napierville** concernant les résolutions pour le Service des loisirs, le Service des incendies ainsi qu'au raccordement aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

Communiqué de la **Conférence régionale des élus** relativement à l'avis de nomination de Monsieur Jean Hogue, directeur général de la CRÉ.

Correspondance de **CLD des Jardins-de-Napierville** concernant le rapport des activités annuelles 2013 en développement social.

Correspondance du **Groupe SMi Environnement** concernant leur brochure présentant leurs services offerts.

Correspondance de **l'Élan des jeunes** expliquant la façon d'appuyer leur organisme.

Correspondance de **l'Université du Québec à Chicoutimi** concernant le Centre du savoir sur mesure et l'École de langue française et de culture québécoise qui seront bientôt carboneutres.

Correspondance de **Promotek Canada** concernant l'offre de services pour l'installation de la mesure de contrôle certifiée de Micro Soltek 1.

Correspondance de **l'Agence canadienne d'inspection des aliments** concernant la campagne de sensibilisation à l'agrile du frêne.

Correspondance de **l'Office des personnes handicapées du Québec** concernant la mise en ligne de leur nouvelle édition de *L'Approvisionnement accessible*.

Correspondance du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** concernant le début des travaux de préconsultation sur les enjeux de la filière uranifère au Québec.

Correspondance du **Groupe d'Intervention en Affaires Municipales** concernant la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme.

Correspondance de **AGC Communications** concernant le soutien en communication des nouvelles priorités économiques et sociales.

Correspondance de **Culture pour Tous** concernant l'édition 2014 du Prix Charles-Biddle afin de souligner l'apport exceptionnel d'une personne ayant immigré au Québec et dont l'engagement personnel ou professionnel contribue ou a contribué au développement culturel et artistique québécois, une autre concernant le lancement de l'appel de projets pour les bourses de création en médiation culturelle et entrepreneuriat artistique.

Correspondance de la **Chambre de commerce des Jardins de Napierville** concernant la mise à jour du programme Rabais Inter-membre pour leur campagne d'achat local, une autre concernant des postes à combler à la pâtisserie La maison des délices.

Communiqué de la **MRC Beauharnois-Salaberry** concernant la Fête des Voisins.

Correspondance de **Madame Magalie Tétreault** concernant la demande de création d'un parc à chien à Napierville.

Correspondance de **Loisir et Sport Montérégie** concernant le report de leur l'assemblée générale annuelle.

Correspondance de la **Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington** concernant le règlement numéro 291 qui établit un programme d'assistance financière aux aînés pour la réduction de leur fardeau fiscal municipal.

Correspondance de **l'Ordre des urbanistes du Québec** concernant les stagiaires.

Correspondance de **CPS** concernant l'affichage d'offres d'emploi.

Correspondance de **Projet Fusion** concernant l'offre de services de conception de mosaïcultures en 3D.

Correspondance d'**Hydro-Québec** concernant l'installation sans frais des compteurs de nouvelle génération, une autre concernant un sondage afin de mieux connaître les partenaires du monde municipal.

Lettre de Madame **Camille Sylvain** nous remerciant pour notre don.

Correspondance de l'**Association pour la santé publique du Québec** concernant un appel de candidature au Prix Jean-Pierre Bélanger.

Correspondance du **Conseil régional de l'environnement de la Montérégie** concernant le lancement de l'édition 2014 des prix Conscientia.

Correspondance de **TetraTech** concernant la fusion de leur service avec BPR-Infrastructure.

Correspondance de **Bell** concernant les technologies sans fil de Cisco.

Correspondance de **Rangement/Classement RSW inc.** offrant leur service en ce qui à trait aux classeurs rotatifs de marque Aurora.

Correspondance de la **Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie** concernant un changement de directeur.

Lettre de remerciements du **Cercle de Fermières de Napierville** pour notre commandite.

Correspondance de la **Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville** concernant le rapport annuel 2013.

Correspondance de la **MRC des Jardins-de-Napierville** concernant l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro URB-158.

Invitations reçues de **Varin Yamaha** aux essais de leurs motos 2014 ainsi qu'à un café-rencontre annuel, de la **CRÉ Montérégie** au cocktail de réseautage et conférence sur l'économie circulaire, à une participation pour une enquête sur les enjeux du développement durable, aux Journées de la nature de la Fondation David Suzuki, au prochain conseil d'administration, du **Projet Intégration Autismopolis** à leur conférence de presse, de la **Chambre de Commerce des Jardins de Napierville** à la soirée spéciale au Bistro GV sur le golf, à la course communautaire Terry-Fox, à un spectacle à La Prairie, à l'ouverture officielle de la Galerie des Viandes à St-Rémi, au 18<sup>e</sup> tournoi de golf annuel, à une collecte de sang, de **Carrefour jeunesse emploi Huntingdon** à leur déjeuner des partenaires, de la **Société d'Histoire des XI** à une conférence sur les potagers d'antan, au dévoilement de plaques commémoratives, du **Réseau Biblio de la Montérégie** à leur 37<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres, de la **MRC Jardins-de-Napierville** invitant les agriculteurs à rapporter leurs contenants de fertilisants vides afin d'être recyclés, de **Culture Montérégie** à un appel de candidatures 2014, de **Sourire sans fin** à leur assemblée générale annuelle, de la **Société canadienne du cancer** à participer au Relai pour la vie au Parc Safari, du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** à une enquête et audience publique sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, de **Culture pour tous** à un appel de candidatures, a une troisième rencontre d'échanges et de discussions autour d'initiatives en médiation culturelle, de **Racont'Arts** à leur assemblée générale extraordinaire, d'**Enviro-Accès** au Quartier municipal des affaires des Assises annuelles de l'UMQ, du **Forum Jeunesse Vallée-du-Haut-Saint-Laurent** à leur gala de reconnaissance 2014, des **Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire** à la Semaine de la municipalité 2014, de la **Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud** au Midi de la Chambre avec le ministre Pierre Moreau, du **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** au lancement des marchés publics de l'Ouest-de-la-Montérégie, de la **Fondation de la famille terrienne** à la Journée en l'honneur de la famille agricole de l'année, de la **Fondation Rues principales** au 27<sup>e</sup> colloque annuel, de **Justice Alternative** à l'assemblée générale, de l'**Association pulmonaire du Québec** à prendre part à la huitième campagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux, du **Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec** à leur Colloque Fertilisation, agriculture de précision et agrométéorologie, de **Loisir et Sport Montérégie** à une soirée surprise de départ à la retraite, de la

**Société d'Histoire des XI** à une conférence sur les potagers d'antan, de la **Fédération québécoise des municipalités** au 73<sup>e</sup> congrès annuel, à des formations débutant cet automne, de la **Conférence régionale des élus** au déplacement ultérieur de la rencontre du Comité de stratégie, à une conférence de presse concernant un important investissement en culture sur le territoire de la Vallée-du-Haut-Richelieu, du **Réseau Environnement** à un appel aux conférenciers, du **Réseau des élues municipales de la Montérégie Est** à une proposition de formation en leadership, du **Réseau québécois de Villes et Villages en santé** à la fête des voisins, à leur 26<sup>e</sup> colloque, de **Tourisme Montérégie** à son Pique-nique urbain, du **Café Hemmingford** à un souper homard, de **l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail** à une rencontre spéciale sur les enjeux de SSR et de sécurité publique associés aux réfrigérants dans les arénas, de **Communagir** à la participation à un projet de recherche, du **Développement économique Canada pour les régions du Québec** à une initiative d'investissement local, de **Sports et Loisirs du Parc Régional St-Bernard** à une conférence de presse, au souper du maire, de la **Fondation Santé Haut-Richelieu – Rouville** au 14<sup>e</sup> Salon des Vins.

### Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur le conseiller David Dumont fait la lecture du rapport du responsable de l'urbanisme pour le mois de mai 2014.

ADOPTÉE

**Le règlement numéro 289-90 n'a pas été adopté par le conseil municipal.**

### Résolution #326-2014 : Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Guillaume Giroux

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA a été déposée par *Les entreprises Guillaume Giroux* à l'égard du lot #99-57 situé au 102-108 Place Montbleau;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'ensemble #03544A2300 du projet Place Montbleau préparé par Monsieur George Carazzato Architecte en date juin 2003 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le plan de construction #03544A2300 préparé par Monsieur George Carazzato Architecte en date juin 2003 a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation #13-001 en date 22 novembre 2012 préparé Monsieur Grégory Giroux Architecte a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement numéro 402 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement à la zone Rc.109 en date du 01 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE la 3<sup>e</sup> phase respecte l'ensemble des objectifs et critères du règlement numéro 402 sur les PIIA de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment principal maximise la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le gabarit du bâtiment proposé est identique au bâtiment principal localisé au 357-363 rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur est limité à un (1) et est en maçonnerie;

CONSIDÉRANT QUE la toiture est identique au bâtiment principal localisé au 357-363 rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE les ornements et les garnitures sont en maçonnerie;



CONSIDÉRANT QUE l'espace de stationnement sera mitoyen avec la phase 4, il sera constitué d'une surface dures et non fiables et finalement, il sera en cour latérale et arrière;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement paysager proposé est le maintien des 12 arbres existants localisés en cour arrière et la plantation de deux (2) feuillus en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 intitulé, *Exigibilité*, du règlement numéro 402 sur les PIIA, mentionne que *l'approbation d'une proposition de travaux est obligatoire préalablement à l'émission de tout certificat d'autorisation et de tout permis de construction relatifs aux interventions visées par le présent règlement*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la présente demande;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Monsieur Guillaume Giroux à l'égard du projet de construction de la 3<sup>e</sup> phase localisé sur le lot #99-57 aux adresses du 102-108 Place Montbleau.

ADOPTÉE

#### **Résolution #327-2014 : Comité consultatif d'urbanisme : Démission**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Martin Riel au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

#### **Résolution #328-2014 : Comité Consultatif d'Urbanisme : Nomination**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Riel a démission à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de nommer Monsieur Jean-Pascal Leblanc à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de Napierville.

ADOPTÉE

#### **Rapport du directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mai 2014.

#### **Résolution #329-2014 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de juin 2014 au montant de 230,141.66\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #329-1-2014 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de juin 2014 au montant de 20,395.28\$ représentant les salaires des membres du conseil pour le trimestre se terminant au mois de juin 2014.

ADOPTÉE

#### **Résolution #330-2014 :Comptes à payer : Bibliothèque**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de juin 2014 au montant de 2,079.06\$.

ADOPTÉE

**Résolution #331-2014 : Comptes à payer : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de juin 2014 au montant de 11,259.23\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 21h12 car sa conjointe est une employée administrative.

**Résolution #332-2014 : Comptes payés : Municipalité**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la Municipalité pour le mois de mai 2014 au montant de 123,143.59\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 21h13.

**Résolution #333-2014 : Comptes payés : Bibliothèque**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de mai 2014 au montant de 3,936.30\$.

ADOPTÉE

**Résolution #334-2014 : Comptes payés : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de mai 2014 au montant de 16,402.04\$.

ADOPTÉE

**Résolution #335-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de juin 2014 pour le service de Sécurité incendies au montant de 5,265.33\$.

ADOPTÉE

**Résolution #336-2014 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de juin 2014 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de mai 2014 au montant de 16,219.84\$.

ADOPTÉE

**Résolution #337-2014 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de mai 2014 au montant de 2,943.83\$.

ADOPTÉE

**Résolution #338-2014 : Comptes à payer : Programme TECQ (2010-2013)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de « Programme TECQ 2010-2013 » au montant total de 6,594.99\$ suivant liste soumise à cet effet.

Il est également résolu d'approprier à même ses règlements d'emprunt numéro 411 et 411-1 le montant requis aux fins de ces services et achats.

ADOPTÉE

**Résolution #339-2014 : Comptes à payer : Lettrage Solution 2002**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de « Lettrage Solution 2002 » au montant de 965.81\$ pour le lettrage de l'unité #1534 du Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 1443.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que le montant de la part de la Municipalité de Napierville, soit 435.59\$, soit payée à même la réserve pompiers (revenus de pinces de désincarcération).

ADOPTÉE

**Résolution #340-2014 : Comptes à payer : Ville de La Prairie**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de « Ville de La Prairie » au montant de 1,034.78\$ pour l'obtention de 18 certificats de premier répondant suivant facture numéro 117.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #341-2014 : Comptes à payer : Copicom**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Copicom » au montant de 1,209.45\$ pour le service de photocopie du 10 avril 2014 au 9 mai 2014 suivant facture numéro 55Q1033435.

ADOPTÉE

**Résolution #342-2014 : Comptes à payer : SRS Plus**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « SRS Plus » au montant de 1,212.07\$ pour l'achat de chandails pour le Défi des Trotteurs suivant facture numéro 5394.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #343-2014 : Comptes à payer : Municipalité de St-Jacques-le-Mineur**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de « Municipalité de St-Jacques-le-Mineur » au montant de 1,243.47\$ pour la formation de premiers répondants.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #344-2014 : Comptes à payer : Solutions alternatives environnement**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Solutions alternatives environnement» au montant de 1,345.21\$ représentant 60% du coût total du service d'accompagnement aux citoyens suivant facture numéro 7091.

ADOPTÉE

**Résolution #345-2014 : Comptes à payer : R2M Imagem**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «R2M Imagem» au montant de 1,458.98\$ pour l'achat de trophées pour la Fête Nationale suivant facture numéro 1232.

Il est également résolu que le tiers de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #346-2014 : Comptes à payer : Lecorre, avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Lecorre, avocats» au montant de 1,124.39\$ pour honoraires professionnels suivant facture numéro 37170.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #347-2014 : Comptes à payer : Claude Joyal inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Claude Joyal inc.» au montant de 1,075.84\$ pour la réparation du tracteur suivant facture numéro R401675.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #348-2014 : Comptes à payer : Fertibec inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Fertibec inc.» au montant de 1,671.88\$ pour l'achat de semences et d'engrais pour les terrains des loisirs suivant facture numéro A97016.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #349-2014 : Comptes à payer : Le Buffet de Chef**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «Le Buffet du Chef» au montant total de 19,541.15\$ pour le repas lors de la soirée dansante qui a eu lieu le 26 avril dernier ainsi que le repas lors du souper des pompiers qui a eu lieu le 3 mai dernier suivant factures numéros 2788 et 2804.

Il est également résolu que le tiers de la facture numéro 2788 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que la facture numéro 2804 soit remboursée par l'Association des pompiers volontaires.

ADOPTÉE

**Résolution #350-2014 : Comptes à payer : Amusements Boreal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Amusements Boréal » au montant de 1,682.95\$ représentant le paiement final exigé pour la location de jeux gonflables lors de la Fête Nationale suivant feuille de réservation numéro 01-303467-0.

Il est également résolu que le tiers de la facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #351-2014 : Comptes à payer : Solution Solu-NET inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «Solution Solu-Net inc.» au montant total de 2,414.48\$ pour l'entretien du centre communautaire du 25 avril au 28 mai 2014 suivant factures numéros 717 et 718.

ADOPTÉE

**Résolution #352-2014 : Comptes à payer : Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville » au montant de 2,041.72\$ représentant la part de la Municipalité de Napierville au salaire de Madame Sylvie Bergeron pour le mois d'avril 2014 suivant facture numéro 146010.

ADOPTÉE

**Résolution #353-2014 : Comptes à payer : Givesco**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Givesco » au montant de 2,087.85\$ pour l'achat de fourniture relativement à la réfection des trottoirs sur la rue Saint-Henri suivant facture numéro 152658.

ADOPTÉE

**Résolution #354-2014 : Comptes à payer : Emco Corporation**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Emco Corporation » au montant de 2,345.49\$ pour l'achat de boîtes de service pour la rue Saint-Henri suivant facture numéro 4837639-00.

ADOPTÉE

**Résolution #355-2014 : Comptes à payer : Télé-Page**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Télé-Page » au montant de 2,629.94\$ pour le service de téléavertissement du Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 06-84384.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #356-2014 : Comptes à payer : Val-Mar Eau de Gamme**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de payer la facture de «Val-Mar Eau de Gamme » au montant de 2,874.15\$ pour l'achat de chlore pour la piscine municipale suivant facture numéro IN0000006181.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #357-2014 : Comptes à payer : Carrière Bernier**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «Carrière Bernier » au montant total de 9,150.52\$ l'achat de pierre et béton pour la réfection du trottoir de la rue Saint-Henri suivant factures numéros B81040 et B-81074.

ADOPTÉE

**Résolution #358-2014 : Comptes à payer : Inter Clôtures Structura**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Inter Clôtures Structura » au montant de 4,096.96\$ pour l'achat et l'installation d'une clôture pour l'usine de filtration suivant facture numéro 10771.

ADOPTÉE

**Résolution #359-2014 : Comptes à payer : Le Vélo Vert inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Le Vélo Vert inc. » au montant de 4,599\$ pour l'achat 80 barils récupérateurs d'eau de pluie suivant facture numéro 044467.

ADOPTÉE

**Résolution #360-2014 : Comptes à payer : Maché Métro Corriveau**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Marché Métro Corriveau » au montant de 4,793.28\$ pour l'achat de café, eau, jus et bière pour le souper des pompiers suivant facture en date du 5 mai 2014.

Il est également résolu que cette facture soit remboursée par l'Association des pompiers volontaires.

ADOPTÉE

**Résolution #361-2014 : Comptes à payer : National Vacuum (Disnet)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «National Vacuum (Disnet) » au montant de 5,691.26\$ pour l'installation de boîtes de service sur la rue Saint-Henri suivant facture numéro 605301.

ADOPTÉE

**Résolution #362-2014 : Comptes à payer : MRC des Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «MRC des Jardins-de-Napierville » au montant de 7,331.50\$ pour le service de prévention du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014 suivant facture numéro 3418.

ADOPTÉE

**Résolution #363-2014 : Comptes à payer : Lefavre, Labrèche, Gagné, comptables**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «Lefavre, Labrèche, Gagné, comptables » au montant total 13,475.08\$ pour la préparation des états financiers 2013 suivant factures numéros 35225, 35226, 35227 et 35228.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 35227 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #364-2014 : Comptes à payer : Excavation R. Fortier & Fils inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer la facture de «Excavation R. Fortier & Fils inc. » au montant de 11,079.22\$ pour les travaux d'excavation nécessaires pour la réfection du trottoir sur la rue Saint-Henri suivant facture numéro 7084.

ADOPTÉE

**Résolution #365-2014 : Comptes à payer : Marie-France Leblanc (Loisirs)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Marie-France Leblanc (Loisirs) » au montant de 1,395\$ représentant le salaire de différents cours de mise en forme du 5 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014 suivant feuille de temps du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #366-2014 : Comptes à payer : Aménagement Bernier**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «Aménagement Bernier » au montant total de 5,744.92\$ pour la tonte des surface gazonnées de la Municipalité suivant factures numéros 1023 et 1024.

Il est également résolu que la moitié de la facture numéro 1024 soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #367-2014 : Comptes à payer : DeveloTech**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «DeveloTech » au montant total de 2,437.49\$ pour l'achat de balises pour la piste cyclable et les rues de la Municipalité suivant factures numéros 4201 et 4202.

ADOPTÉE

**Résolution #368-2014 : Comptes à payer : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu» au montant de 1,437.64\$ une entraide intermunicipale suivant facture numéro 19952.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #369-2014 : Comptes à payer : Aqua Data**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer les factures de «Aqua Data» au montant total de 2,469.09\$ pour le balancement hydraulique du réseau d'aqueduc et le mise à jour des bases de données existantes suivant factures numéros 14453 et 14465 (progressive 1 et 2).

Il est également résolu d'approprier à même les surplus accumulés non autrement affectés le montant de la facture numéro 14453.

ADOPTÉE

**Résolution #370-2014 : Comptes à payer : Les Deux Rives (Biblio)**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de «Les Deux Rives» au montant total de 5,661.67\$ pour le nettoyage après sinistre à la bibliothèque suivant factures numéros C139-18817 et R021-18793.

Il est également résolu que ces factures seront remboursées par la compagnie d'assurances « La Mutuelle des Municipalité du Québec ».

ADOPTÉE

**Résolution #371-2014 : Soumission : Pavage rue Patenaude**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions publiques ont été demandées relativement aux bordures de béton et au pavage d'une partie de la rue Patenaude;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des soumissions reçues soit :

| <b><u>NOMS</u></b>                | <b><u>PRIX SOUMIS</u></b> |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Sintra Inc.                       | 119 438.27 \$             |
| MSA Béton Mobile St-Alphonse Inc. | 135 204.85 \$             |
| Les Pavages Chenail Inc.          | 141 351.53 \$             |
| Construction DJL Inc.             | 146 336.43 \$             |
| Construction Techroc              | 147 428.07 \$             |
| Ali Construction Inc.             | 152 072.14 \$             |
| Pavage Haut-Richelieu Inc.        | 153 779.06 \$             |
| Les Pavages Ultra Inc.            | 156 869.92 \$             |
| Construction Bauval               | 170 847.10 \$             |
| Pavage Métropolitain Inc.         | 224 258.74 \$             |

\* Tous les prix ci-dessus incluent les taxes

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services EXP recommande d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Sintra inc. au coût de 119,438.27\$ taxes incluses suivant leur rapport en date du 4 juin 2014;



Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de Sintra inc. pour les bordures et le pavage d'une partie de la rue Patenaude.

Il est également résolu d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

**Résolution #372-2014 : Nettoyage des fossés de drainage de la voie ferrée**

CONSIDÉRANT QUE la voie ferrée du CP Rail traverse la municipalité de Napierville au cœur de son noyau villageois dans son axe nord/sud;

CONSIDÉRANT QU'un fossé de drainage longe la voie ferrée et croise trois passages à niveau dont celui de la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le passage à niveau de la rue de l'Église possède une conduite pluviale suffisamment sale pouvant retenir l'eau et inonder les terrains adjacents et créer des dommages aux propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la conduite pluviale est située dans l'emprise de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT QUE la canalisation du passage à niveau passant sous la chaussée de la rue de l'Église incluant les fossés de drainage requièrent un nettoyage d'entretien pour éviter d'occasionner l'inondation des lots adjacents;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de demander à CP Rail de vérifier, intervenir et faire rapport à la municipalité de Napierville sur le suivi de la présente demande;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Mutuelle des municipalités du Québec;







ADOPTÉE

**Résolution #373-2014 : Fauchage des terrains vacants : tarification**

CONSIDÉRANT QUE le fauchage des terrains vacants doit être fait au moins deux fois par année, soit entre le 15 et 30 juin et entre le 15 et 31 août suivant résolution du 1<sup>er</sup> juin 1995.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconsidérer le tarif horaire facturé aux propriétaires pour le fauchage de leur terrain s'ils ne l'ont pas fait durant les périodes ci-haut indiquées.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement qu'un montant de 225\$ de l'heure, minimum une heure, sera chargé aux propriétaires pour le fauchage de leur terrain s'il n'est pas fait durant les périodes ci-haut mentionnées.

ADOPTÉE

**Résolution #374-2014 : Offre de services professionnels : Plan directeur du réseau d'égout sanitaire**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la capacité du réseau d'égout sanitaire, des équipements de pompage et de traitement de la municipalité de Napierville par l'élaboration d'un plan directeur qui tiendra compte aussi des débits et charges provenant du réseau de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a produit une offre de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur du réseau d'égout sanitaire au montant de 18,250\$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT que ce mandat vise à déterminer les capacités résiduelles et les faiblesses du réseau de la Municipalité de Napierville en fonction des populations actuelles et future de notre municipalité et de celle de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de BPR-Infrastructure au coût de 18,250\$ plus les taxes pour l'élaboration du plan directeur ci-dessus mentionné;

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville s'engage à assumer la moitié du montant mentionné dans l'offre de service.

ADOPTÉE

**Résolution #375-2014 : Lignage des rues, piste cyclable et stationnement centre communautaire**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 6,000\$ pour le lignage des rues de la Municipalité, de la piste cyclable et du stationnement du centre communautaire.

ADOPTÉE

**Résolution #376-2014 : Demande de subvention : Amélioration du réseau municipal**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'approuver la demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal du Ministère des Transports pour l'exercice financier 2014-2015.

ADOPTÉE

**Résolution #377-2014 : Offre d'achat : Madame Madeleine Bouchard Grégoire**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire des parties de lots 101-3P et 101-4P longeant la rue Boire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville n'a pas l'intention d'utiliser ces parcelles de terrains pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE Madame Madeleine Bouchard Grégoire a fait une offre pour acquérir cette lisière de terrains au montant de 11,000\$;

CONSIDÉRANT QUE Madame Madeleine Bouchard Grégoire est propriétaire de l'immeuble contigu à cette lisière de terrain;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Madame Madeleine Bouchard Grégoire pour l'acquisition de ladite lisière de terrain étant les parties de lot 101-3 et 101-4 du cadastre de la paroisse de Saint-Cyprien circonscription foncière de Saint-Jean;

Il est également résolu que les honoraires relativement à l'arpentage de cette lisière de terrain s'il y a lieu sera aux frais de Madame Madeleine Bouchard Grégoire, ainsi que les frais de notaire;

Il est également résolu d'autoriser Monsieur Jacques Délisle, Maire, et Madame Ginette L. Pruneau, Directrice Générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'acte de vente et tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE

**Résolution #378-2014 : Offre d'achat : Madame Marie-Josée Deneault**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Deneault demande à la Municipalité la possibilité d'acquérir une partie de la rue St-Hubert mesurant approximativement 4386 pieds carrés;

CONSIDÉRANT QU'une servitude en faveur de Bell devra être conservée sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE Madame Deneault possède du terrain sur les deux côtés de la section de rue qu'elle désire acquérir;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marie-Josée Deneault a fait une offre d'achat pour cette partie de rue pour un montant de 3,72\$ le pied carré;

Sur proposition de monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de vendre à Madame Marie-Josée Deneault la section de rue situé entre les lots 84-4 et 84-9 du cadastre du village de Napierville au coût de 3,72\$ le pied carré;

Il est également résolu que les honoraires relativement à l'arpentage de cette partie de rue, ainsi que les frais de notaire seront à la charge de Madame Deneault;

Il est également résolu d'autoriser Monsieur Jacques Délisle, Maire, et Madame Ginette L. Pruneau, Directrice Générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'acte de vente et tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE

**Résolution #379-2014 : Nomination du vérificateur 2014**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 966 du Code municipal, le conseil doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de nommer la firme « Lefavre, Labrèche, Gagné, ca », vérificateur pour la municipalité de Napierville pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**Résolution #380-2014 :Collecte : Barrage routier Fondation en cœur (Truck n' Roll en cœur)**

CONSIDÉRANT QUE l'événement TRUCK N' ROLL, événement familial afin d'amasser des fonds pour la Fondation En cœur se tiendra les 22-23 et 24 août prochain à Bedford;

CONSIDÉRANT QUE le membre fondateur de cet organisme est un citoyen de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme demande au conseil municipal la possibilité de faire un barrage routier afin d'amasser des fonds pour la Fondation en cœur le 19 ou le 26 juillet 2014;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser l'organisme Truck n' roll en cœur à procéder à un barrage routier le 19 juillet 2013 ou le 26 juillet 2014 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE

**Résolution #381-2014 : Brigadière scolaire et Brigadière scolaire adjointe**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Madame Dominique Flagothier à titre de brigadière scolaire doit être renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Madame Mélanie Lefebvre à titre de brigadière scolaire adjointe doit être renouvelé;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de renouveler le contrat de Madame Dominique Flagothier à titre de brigadière scolaire et celui de Madame Mélanie Lefebvre à titre de brigadière scolaire adjointe au montant de 189.35\$ par semaine, soit 18.93\$ de l'heure pour l'année scolaire 2014-2015.

Il est également résolu d'autoriser Monsieur le Maire Jacques Délisle et Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'engagement de Madame Dominique Flagothier et de Madame Mélanie Lefebvre.

ADOPTÉE

**Résolution #382-2014 : Fonds AgriEsprit de Fac**

CONSIDÉRANT QUE le fonds AgriEsprit de FAC a pour but de mettre en valeur des collectivités rurales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de moins de 150 000 habitants peuvent être admissibles à un don d'une valeur de 5,000\$ à 25,000\$ pour un projet d'immobilisations améliorant la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire soumettre le projet d'une enseigne numérique afin d'informer sa population en permanence des activités et autres informations;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser la Directrice Générale, Ginette L. Pruneau, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Napierville une demande en ce sens auprès du fonds AgriEsprit de FAC.

ADOPTÉE

**Résolution #383-2014 :OMH : Approbation des états financiers 2013 et paiement de la quote-part 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE l'Office Municipal d'Habitation de Napierville a déposé à la municipalité de Napierville ses états financiers 2013;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la quote-part pour la Municipalité de Napierville pour l'année 2014 est de 4,595\$ incluant un ajustement de 618\$ aux états financiers 2013.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les états financiers pour l'exercice financier 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Napierville et de payer la quote-part 2013-2014 au montant total de 4,595\$.

ADOPTÉE

**Résolution #384-2014 : Saint-Vincent-de-Paul (fournitures de biens et services)**

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul est un organisme à but non lucratif aidant plusieurs familles dans le besoin de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le local qu'il occupe présentement est situé au 316 rue Saint-Louis;

CONSIDÉRANT QUE ce local est loué à la Municipalité moyennant un loyer de 300\$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville assume la facture d'électricité (éclairage, chauffage) dudit local;

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul est en pleine expansion et nécessite un local offrant beaucoup plus d'espace;

CONSIDÉRANT QU'il entame un processus de demande de subvention auprès du Fonds québécois d'initiatives sociales et du Centre local de développement des Jardins-de-Napierville afin de les aider à se relocaliser;

CONSIDÉRANT QU'il demande à la Municipalité de Napierville un engagement à titre de biens et services pour les aider à effectuer cette relocalisation;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement que la Municipalité de Napierville s'engage à fournir en biens et services un montant de 1000\$ mensuellement à la Saint-Vincent-de-Paul jusqu'au 31 décembre 2015 et ce à partir du moment où ils occuperont leur prochain local.

ADOPTÉE

**Résolution #385-2014 : Compensation : Centre Sportif Régional Louis Cyr (loyer terrain)**

CONSIDÉRANT QU'un loyer de 12,866.29\$ a été facturé au Centre Sportif Régional Louis Cyr pour l'utilisation du terrain de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire octroyer une subvention équivalente à ce loyer.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'octroyer la somme de 12,866.29\$ au Centre Sportif Régional Louis Cyr pour l'année 2014.

ADOPTÉE

**Résolution #386-2014 : Avis de motion : Adoption d'un règlement concernant les chats**

Avis de motion, est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement concernant les chats.

**Résolution #387-2014 : Adoption du règlement numéro 261-4**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 261-4 modifiant le règlement numéro 261 intitulé « Règlement concernant les chiens ». Ce règlement se lit comme suit :

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 261-4**

Règlement modifiant le règlement numéro 261 intitulé «Règlement concernant les chiens»

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné à l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> mai 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 261-4, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

### **ARTICLE 1**

L'article 1 du règlement numéro 261-3 est remplacé par le suivant :-

#### **Article 11 : FRAIS DE PENSION**

Tout chien errant capturé en vertu de l'article 8 du présent règlement, sera mis en fourrière municipale, régie par la Municipalité elle-même ou par une firme spécialisée, et gardé pendant une période de 3 jours, au cours desquels des mesures raisonnables seront prises pour en aviser son gardien, qui pourra en reprendre possession, sur paiement au responsable de la fourrière, des frais de pensions et cueillette de l'animal, en plus du coût de la licence et autres frais, s'il y a lieu.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉE

#### **Résolution #388-2014 : Adoption du règlement numéro 268-7**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 268-7 modifiant le règlement numéro 268 intitulé «Règlement régissant l'enlèvement des déchets solides ». Ce règlement se lit comme suit :

## **REGLEMENT NUMERO 268-7**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 268 INTITULÉ  
«RÈGLEMENT RÉGISSANT  
L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS  
SOLIDES».

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro 268 régissant l'enlèvement des déchets solides pour fixer les nouvelles modalités dans le but de déterminer le taux de compensation pour ce service pour les commerces.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 1<sup>er</sup> mai 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 268-7 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

### **ARTICLE 1**



L'article 16 « *Taxe de service* » du règlement numéro 268 est modifié afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

*Lorsqu'un local comporte plusieurs bureaux et peut accueillir plus d'un commerce ou professionnel et lorsqu'une seule salle d'eau est destinée pour l'ensemble desdits commerces ou professionnels situés dans ledit local, une seule taxe commerciale par année sera chargée au propriétaire de l'immeuble pour ledit local.*

## **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ CE 5 juin 2014.

ADOPTÉE

## **Résolution #389-2014 : Congrès 2014**

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités aura lieu à Québec, les 25, 26 et 27 septembre prochain.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient qu'il y a beaucoup d'informations qui se donnent à ce congrès.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'inscrire tous les membres du conseil, le directeur des travaux publics, la directrice générale et la directrice générale adjointe au congrès de la FMQ 2014 ainsi que, d'autoriser la réservation des chambres pour ces personnes ainsi qu'une dépenses approximative de 300\$ en frais de déplacement.

ADOPTÉE

## **Varia :**

## **Résolution #390-2014 : Fermeture rue Marilyne (Fête des Voisins)**

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la rue Marilyne ont demandé l'autorisation d'installer des barrières afin de fermer à la circulation la rue Marilyne le dans le cadre de la Fête des Voisins qui aura lieu le 20 juin 2014;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par le conseiller Monsieur Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser la fermeture de la rue Marilyne le 20 juin prochain de 13h00 à 21h00.

ADOPTÉE

## **Période de questions :**

Interventions de Messieurs Guy Pomerleau et Jean Marier

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Ginette L. Pruneau, dir. gén.& sec.-trés.

## **Résolution #391-2014 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 22h07.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE,  
MAIRE

GINETTE L. PRUNEAU  
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.